

12480

19 OCT. 1999

I.N.P.L.

A.A. TRANSPORTS



1

Société anonyme au capital de 1.000.000 F
Siège social : 15 - 16 Rue du Trait d'Union
95702 ROISSY AEROPORT
R.C.S. BOBIGNY B 308.907.872 - 80 B 822

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, LE QUATRE JUIN A QUATORZE HEURES TRENTE,

Les actionnaires de la société "A.A. TRANSPORTS", au capital de 1.000.000 F, divisé en 5.000 actions de 200 F chacune, dont le siège social est à 95702 ROISSY AEROPORT, 15-16 Rue du Trait d'Union, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 308.907.872,

se sont réunis au siège social, sur convocation faite par le Président Directeur Général par lettres recommandées avec avis de réception postées le 10 Mai 1999.

Monsieur Michel GUERET, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, postée le 10 Mai 1999 assiste à la réunion.

Monsieur Thierry DEHOUCK, Expert Comptable, et Madame Muriel PUILLET, Avocat, assistent également à la réunion.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean RAVERY, Président du Conseil d'administration.

~~Renud~~ GILLES Messieurs ~~Albert~~ VASSEUR et François GENTIL sont désignés comme scrutateurs.

Madame Muriel PUILLET, est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi composé arrête la feuille de présence, et constate que le quorum légal est atteint, et que l'assemblée générale ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer, et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital.

Le Président dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts
- Les pièces et documents justifiant de la convocation régulière des actionnaires et du Commissaire aux Comptes.
- la liste des administrateurs

LG Bg - J.R. NP

- La liste des actionnaires arrêtée le seizième jour précédant la réunion de l'assemblée
- La feuille de présence
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire arrêtés au 31 Décembre 1998
- Le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 1998
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.
- L'état certifié conforme par le Commissaire aux Comptes du montant global des sommes versées aux cinq personnes de la société les mieux rémunérées.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée, qui est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité sociale au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.
- Lecture du Rapport du Commissaire au Comptes sur l'accomplissement de sa mission.
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Examen des conventions sus-visées
- Jetons de présence
- Nomination de Monsieur Lucien GILOT en qualité d'administrateur
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, il s'ensuit un échange de vues entre les personnes présentes, et les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

LG Bk J.R. MP

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice social clos le 31 Décembre 1998
- La lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission.
- Les explications du conseil d'administration

approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 Décembre 1998 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 Décembre 1998 fait apparaître un bénéfice de 108.561 F décide d'affecter ainsi qu'il suit ledit bénéfice :

- 100.000 F au poste « autres réserves »
- 8.561 F en report à nouveau

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué 10 F par action, accompagné d'un avoir fiscal de 5 F au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 1995 qu'il a été distribué 20 F par action, accompagné d'un avoir fiscal de 10 F au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 1996 et qu'il n'a pas été effectué de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 1997.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes approuve les conventions relevant de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales visées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les intéressés n'ayant pas participé au vote pour les conventions les concernant.

LG Bg & J.R. MP

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'attribuer 60.000 F de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui se trouvera clos le 31 Décembre 1999 à condition que le résultat courant avant impôt après constitution de la provision correspondante, soit supérieur à 100.000 F.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

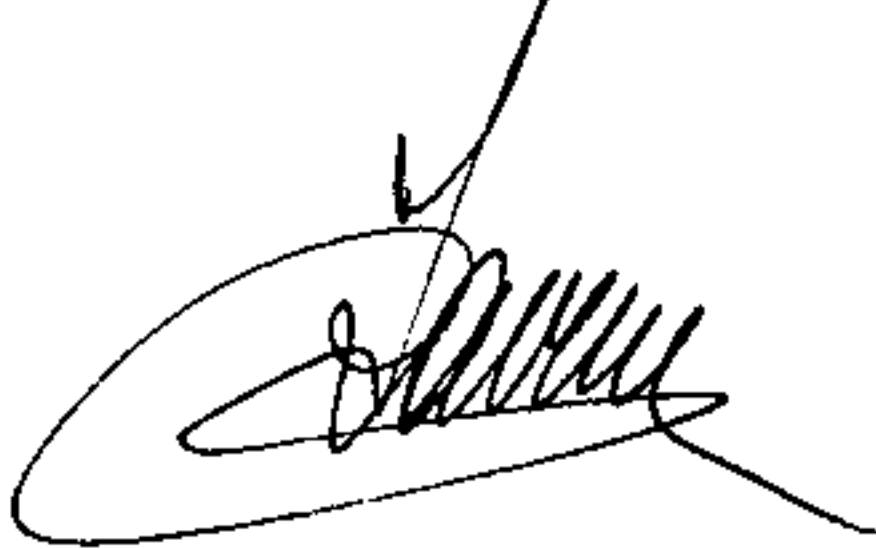
L'assemblée décide de nommer Monsieur Lucien GILOT en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices qui se terminera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

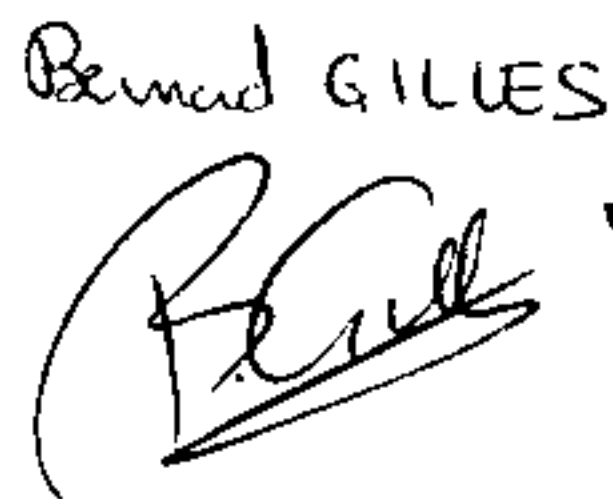
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures vingt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres du bureau, après lecture faite.

Jean RAVERY



Albert VASSEUR

 Bernard GILLES


François GENTIL



Muriel PUILLET


 Bon f. de Ravery de la
 f. de 100 mandats
